

AFFAIRE N° 17 . - Approbation d'une dépense de 5.400 Francs pour l'installation de deux postes supplémentaires à la Mairie de Saint-Denis

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation de deux postes supplémentaires à la Mairie de Saint-Denis.

Cette dépense dont le montant s'élève à 5.400 francs sera imputé sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1966.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé,  
St Denis, le  
17 Janvier 1966  
Le Préfet, le  
Secrétaire Général,  
Signé: H. Duchard.